

## LE PRESIDENT

### ARRETE CG/DPAAH/MMS/CODERPA N°2007/3 MODIFIANT L'ARRETE CG/DPAAH/MMS/CODERPA N°2005/1 RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE SEINE-ET-MARNE

### LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

**Vu** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales :

**Vu** le décret n° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées, modifié par le décret n° 88-160 du 17 février 1988 ;

**Vu** le décret n° 98-645 du 22 juillet 1998 modifiant le décret n° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées ;

**Vu** l'arrêté départemental CG/DPAAH/MMS n° 2005/1 relatif à la composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Seine-et-Marne (CODERPA) ;

**Vu** les demandes formulées :

- le 2 mai 2007 par la Secrétaire générale de l'Union Départementale de Seine-et-Marne ;
- le 1<sup>er</sup> octobre 2007 par le Président de la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales ;
- le 9 octobre 2007 par le Vice-Président national de l'Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées ;

**Vu** la lettre du 12 juin 2007 de la Fédération Nationale des Associations de Retraités, selon laquelle cet organisme n'est pas en mesure de proposer des représentants ;

**Considérant** qu'il convient de procéder au remplacement de certains membres du CODERPA ;

**Sur** proposition du Directeur général des Services Départementaux ;

## A R R E T E

### Article premier

L'article premier de l'arrêté CG/DPAAH/MMS/CODERPA n°2005/1 relatif à la composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Seine-et-Marne est modifié comme suit :

1<sup>er</sup> COLLEGE

3- UNION DEPARTEMENTALE DE SEINE-ET-MARNE – «UD UNSA RETRAITES »

Titulaire  
Monsieur Daniel BRICOUT

Suppléant  
Monsieur Jacques AZAN

6- UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES

Titulaire  
Madame Suzette ANTOINE

Suppléant  
Aucune désignation

16- CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES PROFESSIONS  
LIBERALES

Titulaire  
Docteur Jean-Pierre SOLIGNAC

Suppléant  
Monsieur Jean-Etienne MIGNOT

**Article 2** – La durée du mandat des personnes désignées par ce présent arrêté expire le 12 janvier 2009.

**Article 3** – Le Directeur général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil général de Seine-et-Marne.

Melun, le

Le Président du Conseil général  
de Seine-et-Marne